

## **NON** A L'INTERDICTION PROFESSIONNELLE POUR LE PERSONNEL DE SANTÉ ! **OUI** A LA PRÉSENCE DU PERSONNEL INDISPENSABLE AUPRES DES PATIENTS, RÉSIDENTS ET DES USAGERS

1 MILLIARD D'EUROS POUR L'ACCORD SOCIAL DE JUILLET 2020 pour rendre à nouveau tenables et attractives les professions de santé : le gouvernement ne prend plus aucune initiative !

**DES SANCTIONS ÉNORMES POUR LES 10% DE PROFESSIONNELS DE SANTÉ NON VACCINÉS :**

Le gouvernement décide en urgence **SANS AUCUNE CONCERTATION** avec les syndicats du secteur !

# **INACCEPTABLE**

La pénurie structurelle de personnel de santé se fait d'autant plus ressentir au moment où on a besoin de tout le monde pour sortir de cette pandémie. Même si nous sommes convaincus que la vaccination a été et reste, associée aux autres mesures, un outil efficace de lutte contre la pandémie, ce n'est pas le personnel de santé qui contamine la population. Le respect des règles de prévention est au cœur de leur métier en tout temps.

La 4<sup>ème</sup> vague s'explique entre autres par l'agressivité du variant delta et le retour à une vie communautaire et sociale sans mesures de précaution suffisantes.

**L'avant-projet de loi**, tel qu'il est discuté au gouvernement **reste très mauvais**, même après les modifications cosmétiques de ce vendredi :

- il instaure une interdiction professionnelle totale (où que ce soit, on ne peut plus exercer sa profession)
- il est discriminant (des professionnels non soignants peuvent continuer à s'occuper des mêmes patients, sans être vaccinés)
- il est à durée indéterminée (l'obligation vaccinale et les sanctions restent, même si on devait passer à une 5<sup>ème</sup>, 6<sup>ème</sup> dose...)
- il aggravera la pénurie de personnel déjà criante, amplifiera le découragement professionnel, et réduira encore la qualité et l'accessibilité des soins...

### **NOUS EXIGEONS :**

- le retrait de l'avant-projet de loi et **une réelle concertation sociale** ;
- du personnel en suffisance pour garantir des soins de qualité et des conditions de travail tenables ;
- la prise en compte de la situation immunitaire du personnel et des mesures argumentées scientifiquement ;
- des campagnes de conviction individualisées et ciblées ;
- une position ferme de la Belgique sur la levée des brevets vaccinaux pour éviter le développement des variants.

**Ce sont les conditions de travail déplorables qui sont le véritable danger en matière de qualité des soins. Et celles-ci sont de la responsabilité des employeurs et du gouvernement, pas des soignants !**